

Administration Communale

Séance du 29 avril 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/04/017/NS

17.- Académie Communale de Musique – Règlement d'ordre intérieur
du Conseil des Etudes.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes BILLIET Virginie, GONZALEZ-
MOYANO Astrid, M. BUSQUIN Philippe, MM. HOFF Jean-Marie,
SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM.
ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan,
ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme
CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que chaque Pouvoir Organisateur fixe le règlement d'ordre
intérieur du Conseil des études ;

Vu les articles 19 à 22 du Décret du 2 juin 1998 organisant
l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la
Communauté française ;

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le règlement d'ordre intérieur du Conseil des études
tel que repris en annexe.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION.

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,